

Régime volontaire d'épargne-retraite

Des choix de placements simples adaptés aux régimes de retraite en milieu de travail

La London Life s'assure qu'il est simple et commode pour les participants de choisir des options de placement pour leur régime de retraite en milieu de travail.

C'est simple. Les participants n'ont qu'à choisir la solution 1 ou la solution 2.

Solution 1 : Fonds harmonisés à date cible

Ces fonds sont idéals pour les participants qui n'ont pas le temps ni le désir de choisir et de gérer leurs placements. Le participant n'a qu'à choisir l'année au cours de laquelle il souhaite prendre sa retraite, et choisir le fonds à date cible qui se rapproche le plus de cette année.

Solution 2 : Fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée

Ces fonds sont idéals pour les participants qui désirent adopter une approche d'investissement plus participative. Ils remplissent le *Questionnaire sur le profil d'investisseur*, qui les aide à sélectionner les fonds qui cadrent le mieux avec leurs objectifs de placement et leur tolérance au risque.

Si un participant le souhaite, il peut même choisir une combinaison des solutions 1 et 2. Nous offrons également des comptes de placement garanti que le participant peut inclure à son portefeuille.

Le RVER est administré par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et commercialisé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. La London Life est une filiale de la Great-West.

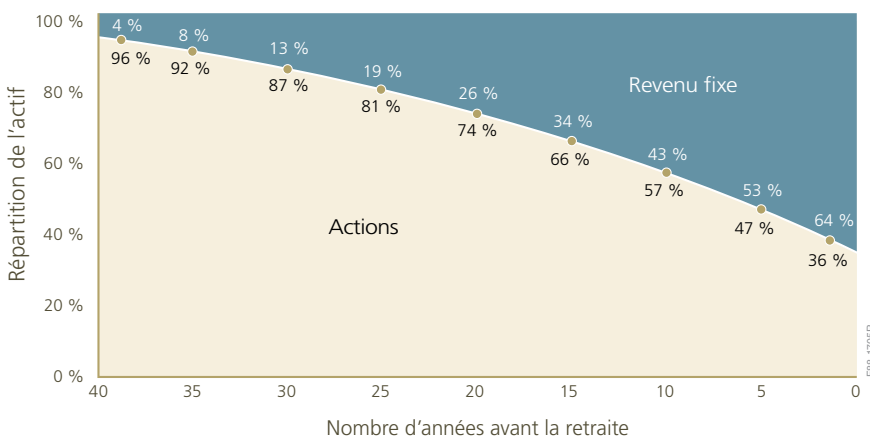
Couverts par notre processus rigoureux d'examen des activités des gestionnaires de placements, les fonds harmonisés sont conçus selon une plateforme de placements misant sur la pluralité des gestionnaires et des catégories d'actif, de même que sur des styles de placement, des régions et des secteurs différents. Ils sont gérés par des experts en placements, qui en font le suivi et les rajustent régulièrement de façon à ce que la composition de l'actif demeure conforme aux objectifs des fonds.

Solution 1 : Fonds harmonisés à date cible (option de placement par défaut)

Cette solution de fonds unique est conçue pour concorder avec l'année au cours de laquelle le participant prévoit prendre sa retraite ou désire avoir accès à ses avoirs. Si un participant ne fait aucun choix de fonds, ses cotisations seront investies dans le fonds qui se rapproche le plus de l'année au cours de laquelle il aura 65 ans. Lorsqu'un participant omet de faire un choix de fonds, une option par défaut s'applique. Le participant ne choisit pas le fonds par défaut; celui-ci est automatiquement déterminé en fonction de l'âge du participant et est rajusté au fur et à mesure que le participant se rapproche de l'âge normal de la retraite, soit 65 ans.

Chaque fonds harmonisé à date cible investit dans un assortiment de fonds individuels variés sur le plan des styles de placement et des catégories d'actif. La diversification contribue à offrir une protection contre les effets des fluctuations des marchés des capitaux.

Nous rajustons régulièrement la composition de l'actif des fonds pour veiller à ce qu'elle s'harmonise aux différentes étapes de planification de la retraite du participant et à différents seuils de tolérance au risque. Nous faisons également en sorte qu'elle soit axée sur la croissance de l'épargne lorsque le participant est plus jeune, et sur la préservation de l'épargne lorsqu'il approche de la retraite.



La répartition approximative indiquée dans ce graphique est fournie à titre d'exemple seulement. La répartition de l'actif réelle différera.



	À un plus jeune âge	À un âge plus près de la retraite
Vos objectifs :	• Accroître votre épargne	• Préserver votre épargne
Fonds à date cible :	• Se compose principalement de fonds d'actions pour générer une meilleure croissance	• Se compose principalement de fonds à revenu fixe pour réduire le risque

Choisir un fonds harmonisé à date cible est simple

Le participant choisit l'année au cours de laquelle il estime qu'il pourrait prendre sa retraite. Il sélectionne ensuite le fonds harmonisé le plus rapproché de cette date.

Nom du fonds	Code du fonds	Frais de gestion de placement*
Fonds harmonisé 2020	H20	1,05 %
Fonds harmonisé 2025	H25	1,05 %
Fonds harmonisé 2030	H30	1,05 %
Fonds harmonisé 2035	H35	1,05 %
Fonds harmonisé 2040	H40	1,05 %
Fonds harmonisé 2045	H45	1,05 %
Fonds harmonisé 2050	H50	1,05 %
Fonds harmonisé 2055	H55	1,05 %
Fonds harmonisé 2060	H60	1,05 %

Solution 2 : Fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée

Ces fonds facilitent la démarche de sélection de placements du participant. En deux étapes simples, il obtient des fonds adaptés à sa tolérance au risque.

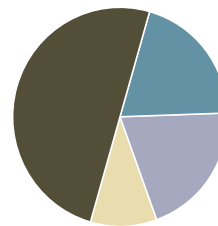
Étape 1

Le participant remplit le *Questionnaire sur le profil d'investisseur* après avoir ouvert une session au www.grsaccess.com et lancé l'outil *Planifier votre retraite* sous Planification et apprentissage. Le questionnaire permet de déterminer la composition de l'actif appropriée d'après l'horizon temporel, les objectifs de placement et la tolérance au risque du participant.



Étape 2

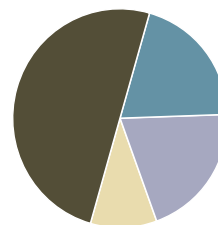
Le participant associe son pointage total final du questionnaire au profil d'investisseur correspondant. Par exemple, si son pointage se situe entre 165 et 199 points, il a un profil d'investisseur confiant. La composition de l'actif correspondant au profil confiant est présentée dans le diagramme circulaire suivant.



Exemple de composition de l'actif

- 50 % Actions canadiennes
- 20 % Revenu fixe
- 20 % Actions étrangères
- 10 % Actions spécialisées

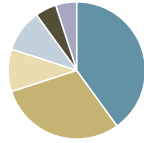

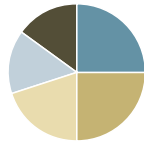

Il sélectionne ensuite le fonds harmonisé à catégorie d'actif déterminée correspondant à chaque catégorie d'actif. D'après le modèle de répartition de l'actif pour le profil confiant, la répartition des fonds harmonisés devrait être la même que celle illustrée dans ce diagramme circulaire.



Répartition des fonds harmonisés

- 50 % Fonds harmonisé d'actions canadiennes
- 20 % Fonds harmonisé de revenu fixe
- 20 % Fonds harmonisé d'actions étrangères
- 10 % Fonds harmonisé d'actions spécialisées

Vue d'ensemble des fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée

	Code du fonds	Objectif principal	Investissements	Composition**	Frais de gestion de placement*
Fonds harmonisé de revenu fixe	HFIPS	Prudence	Fonds à revenu fixe	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds à revenu fixe (Portico) 40 % ■ Fonds d'obligations (Portico) 30 % ■ Fonds hypothécaire (Portico) 10 % ■ Fonds d'obligations internationales (CLI) 10 % ■ Fonds d'obligations canadiennes à court terme (Portico) 5 % ■ Fonds d'obligations de sociétés (Portico) 5 % 	1,20 %
Fonds harmonisé d'actions canadiennes	HCEPS	Croissance à long terme	Actions de sociétés canadiennes	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds de dividendes (Gestion des capitaux London) 30 % ■ Fonds d'actions canadiennes (Gestion des capitaux London) .. 25 % ■ Fonds d'actions canadiennes (Bissett) 20 % ■ Fonds d'actions canadiennes (GIGWL) 15 % ■ Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) 10 % 	1,20 %
Fonds harmonisé d'actions étrangères	HFEPS	Croissance à long terme	Actions de sociétés étrangères	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) ... 25 % ■ Fonds d'actions mondiales (CLI) 25 % ■ Fonds d'actions internationales (Setanta) 20 % ■ Fonds des secteurs de croissance américains (Gestion des capitaux London) 15 % ■ Fonds d'actions mondiales (Sprucegrove) 15 % 	1,20 %
Fonds harmonisé d'actions spécialisées	HSEPS	Croissance à long terme	Avoirs dans une industrie ou un secteur particulier (p. ex., les infrastructures mondiales, l'immobilier, les métaux précieux et les ressources naturelles)	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds immobilier (GIGWL) 30 % ■ Fonds de ressources canadiennes (Mackenzie) 30 % ■ Fonds d'obligations à rendement réel (Portico) 20 % ■ Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) 10 % ■ Fonds de métaux précieux (Mackenzie) 10 % 	1,20 %

* Les frais de gestion de placement (FGP) sont les frais payés au gestionnaire de placements pour ses services professionnels, y compris la gestion quotidienne de chaque fonds. Ils comprennent également les frais exigés par les Services de retraite collectifs pour administrer le régime et offrir des services, notamment le soutien offert par les membres du personnel, les relevés, les sites Web et le centre d'appels. Les FGP indiqués ne comprennent pas les taxes ni les frais d'exploitation applicables au fonds.

** La répartition des fonds peut être modifiée périodiquement. Pour obtenir les renseignements les plus récents, reportez-vous aux survols des fonds au www.grsaccess.com.

Au fil du temps, les objectifs financiers, la situation personnelle et le seuil de tolérance au risque des participants évolueront. Nous recommandons de revoir le *Questionnaire sur le profil d'investisseur* régulièrement ou chaque fois que survient un changement important de la situation personnelle, comme un mariage ou une promotion, et de mettre à jour la répartition des fonds harmonisés.

COMPTES DE PLACEMENT GARANTI (CPG)

Les CPG versent aux participants un taux d'intérêt prédéterminé sur les sommes investies pour une période déterminée. Le taux est garanti et déterminé au moment de l'achat selon la conjoncture du marché et la durée choisie. Le participant peut choisir d'investir pour différentes périodes allant de un à cinq ans. Le taux est fixe pour la durée du placement, et ce, même si les taux courants ont changé. Si des rachats sont effectués avant la fin de la durée, la valeur reçue par le participant pourrait être assujettie à un rajustement selon la valeur marchande. Les participants peuvent prendre connaissance des taux courants des CPG en ouvrant une session au www.grsaccess.com sous Placements > Taux et valeurs nettes unitaires.

Nom du fonds	Code du fonds
Compte à intérêt quotidien	DIA
CPG de un an	CI1
CPG de trois ans	CI3
CPG de cinq ans	CI5

Simplification des choix de placements

Le participant peut faire sa sélection de placements et la modifier en tout temps après s'être inscrit au www.grsaccess.com ou en appelant la *Ligne d'accès* au 1 800 724-3402. Nos représentants du service à la clientèle sont disponibles du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE.

Si le participant omet de prendre des décisions de placement, son épargne sera investie dans le fonds harmonisé à date cible qui se rapproche le plus de l'année au cours de laquelle il aura 65 ans.

Tirez profit de notre solidité

Nous jouissons d'une présence importante dans l'industrie canadienne des régimes de retraite et d'épargne collectifs avec un actif administré de plus de 51,8 milliards de dollars¹. Nous offrons aux conseillers, aux répondants et aux participants de régime un service et un soutien hors pair.

Communiquez avec nous



Spécialiste du RVER
1 855 495-7837



Site Web sur le RVER
www.rver-londonlife.com



Adresse de courriel
pour le RVER
rver@londonlife.com

¹ En date de décembre 2016

Le RVER est administré par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et commercialisé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. La London Life est une filiale de la Great-West.

London Life et le symbole social sont des marques de commerce de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie. La Great-West, la conception graphique de la clé et le slogan « Solutions de retraite toujours au travail » sont des marques de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, utilisées sous licence par la London Life.

